

CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE

Numéro : 1 Date de dépôt : 02/03/2021 Heure de dépôt : 21:25 Valide : Modéré :

Observation : deux questions

1°) la société est-elle à même de faire un bilan énergétique de cette installation

* Somme des couts énergétiques de l'installation « du berceau à la tombe » : fabrication des panneaux et des matières premières qui les composent, transport (mer, camions), montage, entretien, production, démontage, transports des matériaux et recyclage...
– somme de l'énergie prévue pour être produite par l'installation tout au long de sa vie.

2°) La société peut-elle faire le bilan environnemental en terme de dégagements de gaz à effet de serre (GES)et en particulier du CO2 :

* Somme des dégagements de GES CO2 de l'installation « du berceau à la tombe » : fabrication des panneaux et des matières premières qui les composent, transport (mer, camions), montage, entretien, production, démontage, transports des matériaux et recyclage...
– somme des dégagements de GES CO2 sensés être « évités » par cette installation tout au long de sa vie.

Provenance : Courrier<<https://go.microsoft.com/fwlink/?LinkId=550986>> pour Windows 10

Nom :

Adresse :

Cedex : 0

Ville :

Email : outlook_2CB5123899C4985C@outlook.com

Téléphone :

Fichier :

CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE

Numéro : 2 Date de dépôt : 12/03/2021 Heure de dépôt : 21:35 Valide : Modéré :

Observation :

Bonjour,

Ce projet semble en phase avec l'augmentation des ENR et l'activité économique locale, cependant voici quelques remarques:

Mentionner le fait que des emplois vont être créés sur un chantier de cette taille ne semble pas totalement crédible (au mieux des CDI de chantier).

Mentionner que le photovoltaïque n'émet pas de CO2 n'est pas correct non plus (cf source ADEME - <https://www.bilans-ges.ademe.fr/> 56 gCO2e par kWh)

Enfin et surtout, au niveau de la circulation:

La rue de la balme et la rue centrale sont deux axes fréquentés.

Le personnel intervenant sur le chantier doit être sensibilisé à la zone 30 et à la proximité avec les écoles. Idéalement, limiter les déplacements lors des entrées/sorties d'école.

Bien cordialement

Nom :

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email : remy.aubry@gmail.com

Téléphone :

Fichier :

CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE

Numéro : 3 **Date de dépôt :** 15/03/2021 **Heure de dépôt :** 15:30 **Valide :** **Modéré :**

Observation : déposition

Bonjour,

Vous trouverez ci joint notre participation à l'enquête publique concernant le parc Photovoltaïque de Balan 01

Bonne réception . Merci de me confirmer la réception .

Madeleine Chatard Leculier représentant l'association ACER

--

L'absence de virus dans ce courrier électronique a été vérifiée par le logiciel antivirus Avast.
<https://www.avast.com/antivirus>

Nom :

Adresse :

Cedex : 0

Ville :

Email : acer.asso01@gmail.com

Téléphone :

Fichier : balan photovoltaïque.pdf

Numéro : 4 **Date de dépôt :** 15/03/2021 **Heure de dépôt :** 15:45 **Valide :** **Modéré :**

Observation : Fwd: déposition

Bonjour,

Vous trouverez ci dessous et joint t notre participation à l'enquête publique concernant le parc Photovoltaïque de Balan 01

Bonne réception . Merci de me confirmer la réception .

Madeleine Chatard Leculier représentant l'association ACER

*L'implantation d'un parc de panneaux photovoltaïques sur la commune de Balan va augmenter la**

**capacité de production d'énergie renouvelable et c'est donc une bonne nouvelle.*

*Par contre, son implantation amène plusieurs remarques car elle n'est pas satisfaisante sur**

**plusieurs points : **

Tout d'abord, il est vraiment regrettable que sur le terrain prévu, la coupe des arbres se soit

faite avant le début de l'enquête publique, rendant irréversible cette évolution... au mépris

**de la consultation du public..*

1) Ce parc photovoltaïque va se faire sur une zone polluée, ancienne carrière qui a servi de

décharge pendant au moins 20 ans. Ces ordures ménagères contenaient très certainement des

polluants qui sont encore présents et doivent percoler dans la lône voisine et dans la nappe... Cette

décharge n'a pas fait l'objet de réglementation normalement obligatoire me semble-t-il !

Il n'y a pas eu et il n'y a pas actuellement de surveillance de cette décharge pas de drain pas de

récupération des lixiviats, pas de contrôle piézométrique...il est dit dans l'étude qu'il n'y a pas de

pollution de l'eau mise en évidence... mais elle n'a pas été recherchée apparemment!! Cette

remarque lue dans l'étude est cocasse voire stupéfiante quand on constate in situ , en plus, les

écoulements polluants de la casse voisine !!!)!

2) Laissez en zone de friche depuis plus de 20 ans, sans intervention humaine, cet espace conséquent

de plus de 5 hectares est devenu un bois conséquent par sa dimension ; il a été réinvestie par les

animaux, insectes, oiseaux, chauves souris . Il a été colonisé très facilement du fait de sa situation

en bordure d'un espace protégé humide riche de biodiversité. De très nombreux oiseaux certains

dits espèces non en danger et d'autres que l'on ne voit presque plus tels la pie grièche grise, le

milan noir, nichaient dans cette espace devenue sauvage et riche en

terme de biodiversité .

Les arbres nombreux qui ont poussé ont contribué bien sur à cette expansion que nous avons

constaté lors la visite sur site , même avec les arbres coupés

Il y a donc là une réelle destruction d'un espace de vie reconquis..que l'on ne peut ignorer

Nous souhaitons donc qu'il y ait une compensation sérieuse et effective de cette perte d'espace

redevenu »riche en terme de biodiversité malgré la pollution souterraine

. Les quelques arbres

laissés en limite et maintenu taillés pour ne pas gêner l'exposition des panneaux serviront de

rempart visuel pas de zone refuge. L'exploitant de ce parc devrait

veiller à un entretien du lieu le

moins impactant possible pour les espèces qui parviendront à s'y établir .

Il sera important de veiller au respect de l'implantation des clôtures

grillagées à 15cms du sol au

moins pour faciliter le passage de la petite faune.

3) Du fait de cette pollution du sol existante, il a été demandé à

l'opérateur de ne pas remuer la

surface en tout cas le moins possible d'ailleurs les fixations des

panneaux devraient se faire par des

structures fixées au sol.

Bien sur c'est essentiel pour ne pas remobiliser ces terres polluées

mais nous doutons que ce soit

respecté ... comment implanter le parc sans dessoucher ?!

D'autre part sur le pourtour de cet espace et au milieu nous avons

constaté des profonds fossés

qu'il faudra combler pour rendre le terrain plane , comment seront ils

comblés et avec quoi ?

La non mobilisation des couches de terre polluée doit vraiment être respectée.

Les arbres contribuaient largement à la stabilité des couches d'ordures

et de matériaux, et aussi à la

fixation de l'eau sur place limitant les écoulements . Ce ne sera plus

le cas

La commune de Balan qui a permis ce projet en laissant la jouissance du terrain à l'industriel se doit

d'agir pour compenser cette perte d'espace nature

D'autre part il serait souhaitable que les revenus tirés de ce parc

soient réutilisés pour s'engager

plus encore dans la transition énergétique avec l'implantation de

CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE

panneaux photovoltaïques sur les
toits des bâtiments communaux et pour faciliter leurs installation sur
les toitures de bâtiments
commerciaux, industriels, agricoles ou particuliers qui n'entraîne pas
de prédation d'espace
agricole ou nature !

Nom : --
L'absence de virus dans ce courrier électronique a été vérifiée par le logiciel antivirus Avast.
<https://www.avast.com/antivirus>

Adresse :

Cedex : 0

Ville :

Email : acer.asso01@gmail.com

Téléphone :

Fichier : balan photovoltaïque.pdf

CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE

Numéro : 5 Date de dépôt : 16/03/2021 Heure de dépôt : 11:45 Valide : Modéré :

Observation :

Observations FNE Ain - enquête publique relative à l'implantation d'un parc photovoltaïque à Balan

Bonjour,

Veillez trouver ci-joint les observations formulées par France Nature Environnement Ain en réponse à l'enquête publique relative à l'implantation d'un parc photovoltaïque à Balan.

Cordialement,

Pour FNE Ain

--

<<https://www.fne-aura.org/ain/>> Ysaline JEAN-JACQUES

Service civique Sentinelles

FNE Ain Mail <<mailto:sentinelles-ain@fne-aura.org>>Facebook

<https://www.facebook.com/pages/Frapna-Ain/602603619768912?ref=aymt_homepage_panel>

44 avenue de Jasseron

01 000 Bourg-en-Bresse

09 72 45 06 02

fne-ain.org <<http://www.fne-aura.org/ain>>

Vous souhaitez soutenir notre action ? Cliquez ici

<<https://www.helloasso.com/associations/france-nature-environnement-ain>>

<https://www.fne-aura.org/ain/?redirect=banniere_mail>

Nom :

Adresse :

Cedex : 0

Ville :

Email : sentinelles-ain@fne-aura.org

Téléphone :

Fichier : 21-016 - Observations centrale photovoltaïque Balan.docx



Bourg-en-Bresse, le 16 mars 2021,

Monsieur le Commissaire-
Enquêteur Gérard DEVERCHERE,

Objet : Observations sur l'implantation d'un parc photovoltaïque sur la commune de Balan par la société CORFU solaire

Réf. Courrier : 21-016

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

F.N.E Ain a bien pris connaissance de l'enquête publique relative à l'implantation d'un parc photovoltaïque sur la commune de Balan par la société CORFU solaire. Nous souhaitons attirer votre attention sur plusieurs points :

Nous déplorons l'implantation d'un nouveau projet d'aménagement dans cette zone déjà surchargée de projets ayant un impact sur l'environnement. A ce titre, le mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité environnementale a relevé cinq projets de centrales photovoltaïques déjà existants dans la zone éloignée d'implantation.

Le choix de ce site est d'autant plus regrettable qu'une partie des saules blancs et des peupliers noirs présents sur le site seront détruits alors qu'elle hébergeait des espèces protégées d'oiseaux et de chiroptères. Le dossier relève par exemple que le lieu d'implantation représente une zone de chasse pour le Grand Rhinolophe, espèce patrimoniale remarquable et protégée. La zone d'emprise du projet constitue quant à elle l'habitat de plusieurs espèces animales protégées, et 6 sont sur liste rouge.

Par ailleurs, malgré les mesures prévues en cas d'inondation, nous ne pouvons que constater le risque de sur-incidence sur les écoulements du fait notamment de la proximité du projet avec le parc photovoltaïque de Nievroz. Le site se trouve à ce propos en zone d'aléa modéré et fort et en zone rouge Ri du plan de zonage.

Il aurait été également souhaitable que le porteur du projet s'engage à dépolluer le site à l'issue de l'exploitation du parc pour favoriser un retour de la végétation et de la faune.

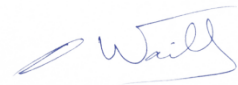
Enfin, la société pourrait planter une surface d'arbres au moins équivalente à ce qui sera détruit au nom du principe de trame verte. En effet, sans l'abattage organisé pour ce projet, les arbres auraient évolué vers des stades plus matures propices au développement de la faune. Nous avons d'ailleurs constaté que les arbres ont déjà été rasés avant même la fin de l'enquête publique, comme si celle-ci n'était qu'une formalité aux yeux du porteur de projets. En replantant les arbres qu'elle a abattus, CORFU solaire pourrait au minimum compenser ce qui a été détruit.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, nos meilleures salutations.

Olivier WAILLE

Trésorier

France Nature Environnement

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Waille', with a stylized flourish to the left.